

Compte-rendu de la Formation spécialisée du 22 septembre 2026

Ouverture de la séance à 9h30

Les représentants du personnel ne sont pas au complet : il manque un élu Solidaires, mais le quorum est atteint pour tenir la séance.

Les OS CGT Finances publiques, CFDT, FO font lecture de leur liminaire respective.

La directrice donne réponse à quelques sujets sachant que certains sont dans l'ODJ .

► **Fortes chaleurs :**

Elle indique qu'« il va falloir que l'on réfléchisse ensemble au bon cadre d'adaptation pour faire face à la chaleur », mais refuse tout aménagement horaire tels que la banalisation de la journée, l'octroi ASA. Elle propose de se retrouver en novembre lors d'une FS dédiée aux canicules pour établir un bilan des mesures prises à l'été 2026. La CGT indique qu'il faudra parler de l'ensemble des mesures à mettre en place concernant l'ensemble des aléas climatiques : chaleur, neige, tempête, inondation. Nous lui réaffirmons qu'il faudra trouver des accords y compris sur les horaires, car il s'agit de la sécurité des agent-es et donc de sa responsabilité.

► **Cyber-attaque :**

Pour la directrice, la communication de la DG a été assez complète, et les réponses apportées sont suffisantes. Elle précise que la perte de données fiscales est certes perçue comme extrêmement grave et portant atteinte à l'image de la DGFIP, mais que la DG est pleinement mobilisée, et va communiquer dans le cadre du CSAR. Il faut la laisser travailler sur le sujet.

Elle poursuit en justifiant cette attaque par une usurpation d'identité et un nombre important de passerelles avec les autres administrations. La DG a décidé par mesure de sécurité de couper beaucoup de passerelles , et notamment le portail PIGP. Cette réponse est problématique : période des élections professionnelles et accès limité aux messageries.

Pour la CGT Finances publiques 35, il apparaît clairement que les agent-es sont mis en cause. La faille était pourtant connue depuis des mois, et la DG n'a pas pris les mesures qui s'imposaient en temps et en heure. Sans annonce dans les médias, aurions-nous été informés ?

Lors d'une interview sur France inter, la DG a présenté des excuses au nom des agent-es et s'est déclaré être leur porte-parole. La CGT Finances publiques 35 dénonce ce discours. **La DG n'a pas à s'excuser au nom des agents, il s'agit de sa propre responsabilité. A elle seule d'assumer ses erreurs et manquements ! Nous exigeons un démenti de la DG.**

Depuis des années, nous dénonçons le manque de moyens humains et budgétaires accordés à l'informatique.

A ce jour, les agent-es sont confronté-es à de multiples questions des usagers, sans être en capacité d'apporter de réponses. La FAQ et la communication sur Ulysse ne permettent pas aux agent-es de gérer l'inquiétude, le mécontentement et la défiance des usagers. Un soutien doit être apporté aux agents.

► **Les frais de déplacements des agents nomades, EDR:**

La directrice est étonnée par le retour des OS sur le sujet. Selon elle, la DG a affiché sur Ulysse les règles de prise en charge qui doivent nous guider. Au niveau de la DRFIP 35, elle précise que rien n'est encore acté, la note départementale est en cours rédaction. Elle reconnaît qu'une présentation a

effectivement été faite aux EDR, et avance qu'elle va voir avec eux comment fonctionner et s'il est possible de s'adapter.

Le retour des agent-es est encore une fois bien différent : la DRFIP leur a expliqué que désormais la règle est la suivante : obligation pour les agents d'utiliser les transports, l'utilisation du véhicule personnel devient l'exception et se fait sur justification.

Les agent-es vont à nouveau payer le prix de choix budgétaires inadaptés et en total décalage avec la réalité du terrain. La situation est ubuesque, avec souvent une impossibilité d'utiliser les transports en commun soit parce que le CFP n'est pas à proximité d'une gare ou soit parce que le temps de trajet est allongé.

La directrice a réaffirmé sa volonté de travailler cette note avec les agents nomades, et surtout pas sans eux ! Mais que « quand c'est réglementaire, c'est réglementaire ».

La CGT lui indique qu'il existe effectivement des règlements et pour commencer un règlement intérieur de nos instances et que nous avons la possibilité de solliciter l'inscription à l'ordre du jour d'un point que nous souhaitons voir aborder. Elle n'est pas seule décisionnaire des points à évoquer dans nos instances.

Examen des points inscrits à l'ordre du jour

► Points obligatoires :

→ Fiches de signalements externes :

La CGT Finances publiques 35 relève une multiplication des fiches de signalement externe. Le constat que l'on peut en tirer est **une montée des incivilités, des injures**. La réponse de l'administration est le plus souvent l'envoi d'une mise en garde. Pour la CGT Finances publiques 35 la réponse doit être en adéquation avec les faits, et de nature à assurer la sécurité des agents.

Deux tentatives d'intrusions sont à déplorer avec une agression verbale, des menaces, des violences dans les bâtiments administratifs. La direction ne semble informer que d'un seul incident. Elle a dénoncé les faits auprès du Procureur de la République (article L 40) pour qu'une enquête soit réalisée au plus vite.

Nous lui rappelons que les agents de la DGFIP ne sont pas des agents de sécurité, mais que en revanche, leur sécurité relève de sa responsabilité. Nous lui signifions qu'il est impératif de revoir la fermeture du portillon de Magenta côté parking ; la fermeture est beaucoup trop lente.

→ Fiches de signalement internes :

Un dossier d'agent-e est transmis à la Centrale, et un autre dossier est en cours et en attente de décision.

La CGT Finances publiques 35 demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point sur le décret paru pendant la période estivale sur le transfert de compétence des sanctions de 1^{er} groupe (avertissement, blâme et suspension de 1 à 3 jours) de la Centrale vers les DDFIP/ DRFIP. La directrice répond que ce décret fera l'objet d'un point lors du prochain CSAL.

→ Accidents de service :

Les deux accidents de service déclarés (accidents physiques) sont reconnus imputables à l'administration.

La CGT Finances publique 35 évoque un point sur les accidents de service, avec une demande récurrente : il est impératif d'envoyer très rapidement aux agents un courrier après une déclaration d'accident de service. La DRFIP 35 indique que le traitement a évolué, avec désormais l'envoi d'un courrier incluant un formulaire Cerfa à transmettre aux soignants pour éviter l'avance de frais.

La CGT Finances publiques 35 reconnaît les progrès de l'administration mais précise que certains professionnels de santé ne sont pas payés rapidement, et qu'en conséquence ils doivent encore faire l'avance des frais.

Il apparaît que deux collègues ont déclaré des accidents de travail, et que ces fiches n'ont pas été transmises en FS, pourquoi ? Les collègues concernés ont été pénalisés par un jour de carence, puis 90 % de leur traitement, alors que leurs médecins généralistes ont attestés du lien entre ces accidents et le travail (burn-out, syndrome anxio- dépressif...).

La direction indique avoir 2 cas en tête : pour le 1^{er}, l'agent a retiré sa fiche, car la procédure est « estimée trop complexe » par les RH pour bénéficier d'un envoi devant un médecin expert. Concernant le second, selon les RH, les circonstances indiquées dans la déclaration d'accident de service ne pouvaient pas être reconnues comme accident de service.

Il s'avère donc que ces deux agents ont été découragés par les RH, et se sont retrouvés avec une seule option, qui était de retirer leurs déclarations ! Tout cela réalisé par téléphone, sans témoin !

La CGT Finances publiques 35 a dénoncée avec fermeté cette procédure ! **TOUS les accidents de travail doivent faire l'objet d'un examen en instance, que ce soit un accident de travail pour un accident physique ou mental.** Les accidents pour troubles psycho-sociaux constituent des accidents de travail au même titre que les accidents pour blessures physiques. Et toute décision doit être notifiée par écrit à l'agent. **Ne pas enclencher cette procédure prive l'agent de recours possibles et entendables. La direction s'arroge-t-elle donc le droit de retirer une déclaration ???**

On assiste ici au même **processus fallacieux** que pour les demandes de télétravail, pour lesquelles les agents sont « vivement » encouragés à ne pas déposer de demande dans Sirhius, voire à la retirer, pour ne pas que leur hiérarchie ait à les refuser !

La CGT Finances publiques 35 demande à ce que ces fiches arrivent en FS, et qu'elles fassent impérativement l'objet d'une réponse écrite de la direction.

Le médecin de prévention explique qu'il doit observer une neutralité. Il peut donner un avis et transmettre des éléments à la direction, voire alerter, mais il ne peut pas dire à la direction ce qu'elle doit faire. Il ne peut pas établir de lien formel entre l'accident de service et le travail.

La CGT Finances publique 35 a dénoncé le double discours de la directrice. D'un côté elle veut faire de la santé mentale des agents un axe fort et de l'autre elle se pose désormais en « empêcheuse » de reconnaissance d'accidents de service qui y sont liés.

La santé mentale des agents est une priorité, c'est la DRFIP elle-même qui le prône et c'est elle-même qui bloque les fiches par une suspicion honteuse, dès qu'il s'agit de symptômes psychologiques !

Nous invitons tous-tes les agents qui se trouverait dans une telle situation à nous contacter rapidement. Et surtout ne vous laisser pas intimider. Votre santé est et doit rester votre priorité.

→ Budget :

Sur les 58 000 € alloués, 53 000 € ont été engagés.

Faute de réponse des Bâtiments de France, l'aménagement de l'abri vélo de Montfort-sur-Meu est annulé.

Sans réponse de l'UGAP sous un mois pour les ventilateurs (pénurie), la commande de ventilateurs sera annulée pour ne pas perdre les crédits.

L'assistante de prévention propose à la place une commande d'équipements de protection électrique pour équiper 5 agents, pour une somme de 1475 € TTC. Elle propose également d'augmenter le budget d'aménagements de postes. Accord des OS.

Demande du médecin de prévention : trois bureaux électriques pour des agents de très grande taille. Accord des OS. Certains bureaux électriques de la TH ont été récupérés et réattribués.

Étude pour une climatisation des bâtiments : les coûts ont été remontés à la Centrale.

Deux formations sur la gestion du stress ont été rajoutées, elles connaissent un gros succès.

Sur le budget, accord des OS pour financer des dépenses de matériels sous réserve d'une impossibilité d'avoir des ventilateurs cette année.

- **Point sur les rapports des réaménagements :**

- Installation de filtres pour remplacer les stores sur les vitres. Les filtres assombrissent la luminosité, ce qui gêne certains agent-es. Il est difficile de satisfaire tout le monde.

L'infirmière indique que des agents se sentent mal avec cette luminosité. Ils n'ont pas été prévenus de la pose de ces filtres et n'ont pas pu anticiper la baisse de luminosité.

- Situation du PED : le service manque de personnel. Des projets de protocole vont aboutir concernant les fraudes en cours.

- **Fusion des SIE de Rennes 1 et Rennes 2 (avis) :**

La direction indique avoir un peu actualisé la fiche. Rien n'a changé depuis la présentation d'avant l'été. Elle a bien conscience de l'impact du nombre d'agents par bureaux. Les agents vont devoir s'adapter, la répartition suite aux travaux va évoluer, bien qu'elle ne sache pas encore comment. Les agents ne pourront pas garder leur porte-feuille actuel. Les adjoints restent à leur poste.

Deux arguments sont avancés par la directrice pour justifier cette fusion :

- le 1^{er} relève d'un aspect métier : les 2 SIE ne travaillent pas à l'identique, il faut harmoniser les pratiques. **La CGT Finances publiques 35 lui rappelle que c'est la DRFIP 35 qui a sous calibré les SIE rennais, que c'est encore elle qui a méthodiquement œuvré à la destruction des SIE.**

- le 2^{ème} est lié à l'arrivée de l'ESI à Magenta. Là aussi cette arrivée est la conséquence de sa décision de fermeture des centres d'encaissement rennais.

Pour la CGT Finances publiques 35, cette fusion se justifie avant tout par un objectif d'économie

Ces projets immobiliers se traduisent par une réduction de surface assez forte pour le SIE. Les agent-es vont se retrouver entassés-es comme des sardines, avec un important fond sonore, d'autant plus qu'ils sont contraints par une présence tous ensemble un jour par semaine. Comment peut-on accepter une telle fusion ?

La direction est consciente des difficultés, mais selon elle, le projet a été travaillé avec les encadrants et agent-es et il est tout à fait acceptable.

La CGT Finances publiques 35 a passé la journée du 21 septembre dans les deux services. La situation n'est pas aussi idyllique que veut le faire croire la direction. Les agents du SIE de Rennes 2 se sentent dévalorisés par rapport à ceux de Rennes 1. Ils ont le sentiment qu'on leur impose les process de Rennes 1. Que ce soit les agent-es des SIE de Rennes 1 ou Rennes 2, le temps imparti pour échanger sur la disposition des bureaux et personnes a été beaucoup trop court. **Il est impératif de leur laisser du temps pour qu'ils échangent entre eux, et lever ainsi toute ambiguïté.**

La directrice a bien compris l'opposition des agents sur ces deux projets mais est surprise sur l'expression à propos des modes de fonctionnement du SIE Rennes 1 pour le SIE de Rennes 2. Ce qui a servi d'arbitrage c'est la réglementation. Elle n'a jamais entendu parler de ce sentiment de dévalorisation et remercie la CGT pour son alerte.

Les travaux seront travaillés par séquence, par phase, dès que le marché sera attribué.

À propos des cadres A, qui restent sur leur poste, la DG va devoir republier sur ces postes. Les adjoints vont seulement devoir se repositionner sur ces postes sans CV. Eux ne seront pas en ALD, et pas tenus au délai de séjour... contrairement aux agent-es. Les deux actuels binômes d'adjoints seront probablement mixés, ceci contre leur volonté. La direction nous redit qu'on n'est pas propriétaire de son fauteuil. Sauf que quand on fusionne, tout devrait être anticipé. **La CGT Finances publiques 35 rappelle qu'elle défend tous les agent-es, quel que soit leur grade, et qu'elle sera donc attentive à la situation de ces adjoints après la fusion.** Nous nous opposons à ce changement contraint des binômes.

Concernant les emplois, la directrice annonce que ceux-ci sont maintenus, et qu'elle fera « au mieux » pour les effectifs. Toujours ce double discours entre les ETP et les effectifs réel dans les services ! Le seul changement annoncé est au niveau de l'encadrement. La CGT rappelle que quand un encadrant arrive en poste, il a envie de tout bouger, ce qui est source d'angoisse pour les agents. Pourquoi ne pas avoir associé le futur responsable à cette fusion ?

Le service de l'IFU sera le plus important, avec 10 agent-es dans un même bureau. Ils seront contraints par des conditions de travail dégradées, puisque leurs bureaux comportent des baies vitrées sur trois côtés, certains agent-es vont se retrouver face aux fenêtres, d'autres dos à la porte. Nous nous opposons à cette disposition des bureaux contraires aux préconisations de la médecine du travail et de l'ISST. La solution proposée par le BIL est de poser des stores.

Un travail sera effectué sur l'acoustique, pour limiter les conséquences.

Concernant l'amiante, les entreprises doivent respecter un protocole précis. Elles viennent d'être prévenues, le BIL attend leur retour. L'amiante est présent dans les colles des sols. Des solutions alternatives sont prévues pour ne pas les percer (utilisation de colles).

A propos du plan d'évacuation pendant les travaux, il n'y aura personne au 4ème étage, et une occupation ponctuelle au 3ème étage. Le plan d'évacuation est encore en phasage.

La CGT s'étonne que les chefs de service des 2 SIE rennais ne soient pas présents à cette instance, les écouter aurait permis d'avoir un avis du terrain.. **La directrice refuse que les chefs de service soient présents dans nos instances. Encore une nouvelle décision arbitraire qui ne fait qu'accentuer notre défiance !**

La BIL précise qu'il faudrait terminer les travaux avant la fin novembre.

Les OS votent à l'unanimité contre la fusion des SIE rennais.

► **Aménagement immobilier du SPF et du SDE (Magenta) (avis) :**

Pour la CGT, ce déménagement amène une densification et des nuisances sonores. La salle de pause n'en est pas une : il y a le local technique en plein milieu. Le nombre de wc semble insuffisant.

Quant aux notaires et à leurs casiers, ils seront au rez-de-chaussée (l'espace courrier de l'accueil Magenta sera scindé en 2), genre casiers « amazone ». Et selon la Directrice, ils devraient s'estimer heureux d'y avoir accès. Cela leur permet d'avoir moins de frais d'affranchissement.

Sur la salle d'archives, une étude a été effectuée pour voir la portance de la dalle : l'APAVE l'a validée. Or la volumétrie des archives du SPF est énorme. Une partie va aller avec celle du PCR. Une autre, plus importante, va aller en rez de jardin. Cela pose problème car pour les agents qui s'occupent des demandes de renseignements et des copies ainsi que pour ceux qui font des radiations, il faudra se déplacer sans cesse. Ce n'est pas un gain de temps... Par ailleurs, la CGT Finances publiques 35 demande à la directrice pourquoi à un instant T la DRFIP 35 a fait état d'une dalle béton du local d'archive fragile, susceptible de se fissurer et demander au PCR d'enlever une partie de ses archives. La directrice répond ne pas avoir l'historique, et ne sait pas pourquoi les archives antérieures du PCR ont dû être déplacées. C'est incroyable comme la DRFIP 35 est amnésique quand elle est acculée par ses contradictions.

Nous avons une directrice qui paraît bornée et têtue. Elle refuse d'écouter. Pourtant c'est elle et elle seule qui est responsable de tous ces déménagements.

Optimiser, optimisation, rationaliser les espaces... la direction n'a que ces mots à la bouche.

On fait à toute vitesse, on fait fi des décisions prises auparavant. Cette politique immobilière a pourtant un coût non négligeable sur les finances de l'État.

Les OS votent à l'unanimité contre le déménagement des SPF et SDE

► **Situation du CGR de Rennes et Fougères :**

Sur ce dossier, la directrice a invité le chef de service pour échanger.

Nous lui demandons immédiatement pourquoi le chef de service est présent alors même qu'il y a quelques minutes, elle nous a indiqué que les chefs de service n'avaient pas leur place dans les instances.

La directrice n'est nullement mal à l'aise et nous fait savoir qu'elle assume pleinement ses contradictions.

Le nouveau directeur du SRE indique avoir pris toutes les mesures pour que les services de Rennes et Fougères soient dotés des effectifs suffisants. Et ne nous plaignons pas, car les CGR bretonnes sont mieux dotés que les autres CGR de France ! Mais pourquoi donc notre direction regarde-t-elle toujours le pire et pas le meilleur !

Nous relevons qu'Ocapi évolue mais très lentement. La direction conforte notre position. Le nombre d'anomalies a tendance à diminuer, il reste un stock d'anomalies traitées manuellement.

Un peu moins d'anomalie déclarées chaque semaine, mais il reste un stock important d'anomalies anciennes. La direction a refusé de nous donner le nombre de pensionnés qui à ce jour ne perçoivent toujours pas correctement leur pension.

Sur la mission d'études, les gestionnaires ont pu s'exprimer librement aux deux auditeurs, pas dans la démarche aboutit à une réflexion collective, ce n'est pas un audit.

Un comité d'utilisateur inter-CGR est mis en place. La politique des petits pas se fait au détriment des pensionné-es.

La direction constate une amélioration du dialogue entre le SRE en matière de pilotage et les CGR. Elle précise cependant qu'il n'y a pas d'accord de principe pour une calcullette de liquidation.

Pour la CGT Finances publiques 35, il faut impérativement régler au plus vite toutes les difficultés tant pour les agent-es que pour les pensionnés, victime de dysfonctionnement informatiques répétés.

► **Présentation de la médiation interne au SIP de Fougères (information) :**

Les médiatrices sont présentes en visio :

- Carole Rémy : cheffe de division dans la Marne à 80 % et poste de médiatrice à 20 %
- Isabelle Gautrot : médiatrice confirmée depuis 2021, au secrétariat général à 50 % et médiatrice à 50 %

Il est d'abord précisé qu'il s'agit d'une médiation de projet « SIP de demain » et non pas d'une médiation de conflit avec des espaces de dialogue, des plans d'actions ainsi que quatre étapes avec un calendrier.

Les médiatrices parlent éventuellement de médiation hybride cependant les représentant-es du personnel refusent d'entendre parler de médiation de projet.

La CGT est vent debout, et exige une médiation de conflit. Le SIP de Fougères est en effet confronté à des conflits inter-relationnels et tout particulièrement à un management inadapté..

De fausses incriminations ont été portées à l'encontre d'une part d'un ancien chef de service, parti à la retraite, et d'autre part d'agent-es tenus pour responsables de la situation conflictuelle. Les agents et les OS ont été dupés par la directrice sur la médiation proposée.! Les conditions de travail actuelles sont délétères pour le collectif de travail.

La directrice indique avoir fait appel à la médiation afin d'intervenir sur des tensions relationnelles et l'organisation du travail. Le collectif de travail est détérioré. Les agents sont répartis de manière étalée sur le site, la médiation vise à les rapprocher.

Face à l'obstination de la CGT Finances publiques et son refus d'une médiation de projet, la directrice acte la médiation de conflit. Nous avons gagné !

Les médiatrices donnent leur accord pour une médiation de conflit.

► **Campagne DUERP/PAP (information) :**

Comme nous l'avons indiqué dans notre liminaire, les risques psycho-sociaux sont en augmentation constante . Chaque année les agent-es relèvent des risques et la direction ne les entend pas. **Nous demandons des actes et pas seulement des formations**

► **Tableau de bord de veille sociale (information) et Observatoire interne 2026 (information) :**

La CGT acte que la DG observe, mais n'agit pas derrière. Il faudrait des résultats par grade, nous l'avons demandé à maintes fois. Comme toujours, la direction entend, mais n'écoute pas ! Le taux de suicide important et en augmentation n'apparaît pas dans les résultats.

► Organisation d'espaces de discussion sur le travail (information) :

Dans le cadre du plan d'amélioration des conditions de travail et de prévention du risque suicidaire, la Direction met en place des réunions sur les conditions de travail, l'organisation du travail, et le sens au travail.

Une première réunion est programmée le 13 octobre 2026 avec des responsables des services volontaires qui seront accompagnés par 2 facilitatrices agentes de la Direction dont la fonction est d'aider un groupe à travailler ensemble, à communiquer efficacement et à trouver ses propres solutions grâce à l'intelligence collective.

Les réunions suivantes en présence des agents ont un double objectif :
- renforcer l'implication des agents dans l'amélioration de leur travail et l'attention de chacun portée à la réalisation du travail.

Les OS ont émis des réserves sur la libération de la parole des agents en présence des chefs de service.

Par ailleurs, les échanges ne doivent en aucun cas évoquer des situations individuelles ce qui est problématique dans une discussion dont le vecteur principal est la parole."

► Questions diverses :

→ Situation de la trésorerie hospitalière de Rennes :

La situation problématique perdure depuis des années. Malgré des fiches de signalement, des arrêts maladie, des accidents du travail, la direction demeure sourde à la souffrance des agentes.

Elle reconnaît que le problème est identifié mais dit ne pas savoir quoi faire ! Il va pourtant bien falloir trouver une solution pour mettre fin à des agissements délétères pour les agent-es. Les mesures déjà prises par la direction sont insuffisantes et ne permettent pas de retrouver des conditions de travail sereines. **Il y a urgence à régler le problème. A défaut nous ferons remonter au national.**

La CGT Finances publiques 35 interroge la directrice sur les erreurs de paramétrage Hélios ayant conduit à saisir la CNIL et Bercy. Elle ne souhaite pas développer plus amplement le sujet, elle admet tout juste des erreurs sans graves conséquences pour les usagers. Pourtant certains usagers se sont vus recevoir des factures ne les concernant pas !

La CGT refuse de cautionner l'attitude protectrice de la direction. Il faut agir, et vite.

→ Situation du PCR P :

Elle a été réglée juste après l'audience demandée par la CGT Finances publiques 35 avec la direction. Gageons qu'il s'agit d'un hasard !

Nous rappelons que les agents ne sont pas des pions, et ne peuvent être déplacés par une décision unilatérale d'un encadrant.

→ Accueil de Magenta :

L'ascenseur PMR a été réparé. Certaines pièces de remplacement sont très longues à obtenir.

L'ESI s'en servira également pour le matériel.

Le chantier du sas va redémarrer fin septembre, suite à des allées. L'ouverture est prévue à la mi-novembre.

→ Problème des toilettes à Magenta :

117 personnes arrivent sur le site. L'ESI a déjà pointé le problème de manque de toilettes !
Il ne faut pas que la direction confonde normes et bon sens.

1. Problème du restaurant administratif de Magenta :

Va-t-il pouvoir absorber tous les agents qui vont arriver ?
Il n'y a plus vraiment d'argent pour l'agrandir et le modifier.

→ Découverte de mites alimentaires à au SDIF de Rennes Magenta :

Une société interviendra au SDIF pour éradiquer les mites alimentaires.

Clôture de la séance à 18h10

Les élus CGT Finances publiques 35